Département du HAUT-RHIN

VILLE DE RIXHEI Accusé de réception en préfecture 1688-216802785-20221215-DCM-3-DE 2014 de 1élétransmission : 15/12/2022 Date de réception préfecture : 15/12/2022

Arrondissement de MULHOUSE

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Membres du Conseil Municipal élus : 33

Conseillers en fonction :

33

Séance ordinaire du 13 décembre 2022 dans la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville de Rixheim (le treize décembre de l'an deux mille vingt-deux)

Conseillers présents :

20

sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Maire

Conseillers absents :

13

Présents (20): Mmes et MM. Rachel BAECHTEL, Catherine MATHIEU-BECHT, Jean KIMMICH, Barbara HERBAUT, Philippe WOLFF, Maryse LOUIS, Patrice NYREK, Valérie MEYER, Richard PISZEWSKI, Marie ADAM, Christophe EHRET, Dominique THOMAS, Adriano MARCUZ, Sophie ACKER, André GIRONA, Patrick BOUTHERIN, Michèle DURINGER, Eddie WAESELYNCK, Alexandre DURRWELL et Marie-Pierre BOUGENOT

Excusés (13):

M. Alain DREYFUS

M. Raphaël SPADARO

M. Bruno TRANCHANT (procuration à M. PISZEWSKI)

Mme Isabelle TINCHANT-MERLI (procuration à Mme BAECHTEL)

Mme Guileine LEVY

Mme Miné SEYHAN

Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT

M. Olivier BECHT

Mme Bilge BAYRAM

Mme Véronique FLESCH

Mme Bérengère MICODI (procuration à Mme ACKER)

M. Sébastien BURGY (procuration à M. DURRWELL)

M. Lucas SCHERRER

-o-O-o-

Point 3 de l'ordre du jour

Approbation du Budget Supplémentaire 2022

Après avoir voté

- ➤ le Budget Primitif le 31 mars 2022,
- ➢ la Décision Modificative n° 1 le 17 mai 2022,
- ➤ la Décision Modificative n° 2 le 30 juin 2022,
- > la Décision Modificative n° 3 le 29 septembre 2022,
- ➤ la Décision Modificative n° 4 le 10 novembre 2022,

les ajustements suivants sont proposés pour clore l'exercice en cours :

Accusé de réception en préfecture 068-216802785-20221215-DCM-3-DE Date de télétransmission : 15/12/2022 Date de réception préfecture : 15/12/2022

DEPENSES	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
TOTAL DEPENSES de FONCTIONNEMENT	338 500	-119 000	219 500
011 - Charges à caractère général	327 400		327 400
012 - Charges de personnel	40 000		40 000
014 - Atténuation de produits	-18 000		-18 000
023 - Virement à la section d'investissement	,	-142 000	-142 000
042 - Opération d'ordre de transfert entre sections		23 000	23 000
65 - Autres charges de gestion courante	-43 700		-43 700
66 - Charges financières	500		500
67 - Charges exceptionnelles	32 300		32 300
TOTAL DEPENSES d'INVESTISSEMENT	404 400	8 440 300	8 844 700
020 - Dépenses imprévues	-70 000		-70 000
041 - Opérations patrimoniales		8 440 300	8 440 300
20 - Immobilisations incorporelles	9 100		9 100
204 - Subventions d'équipement versées	-50 000		-50 000
21 - Immobilisations corporelles	126 700		126 700
23 - Immobilisations en cours	388 600		388 600
Total	742 900	8 321 300	9 064 200

RECETTES	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
TOTAL RECETTES de FONCTIONNEMENT	219 500	0	219 500
013 - Atténuation de charges	27 800		27 800
70 - Produits service du domaine et ventes	50 100		50 100
73 - Impôts et taxes	1 700		1 700
731 - Fiscalité locale	88 000		88 000
74 - Dotations, subventions et participations	24 400		24 400
75 - Autres produits de gestion courante	27 500		27 500
TOTAL RECETTES d'INVESTISSEMENT	523 400	8 321 300	8 844 700

Accusé de réception en préfecture 068-216802785-20221215-DCM-3-DE Date de télétransmission : 15/12/2022 Date de réception préfecture : 15/12/2022

Total	742 900	8 321 300	9 064 200
21 - Immobilisations corporelles	13 700		13 700
13 - Subventions d'investissement	461 200		461 200
10 - Dotations Fonds divers et réserves	48 500		48 500
041 - Opérations patrimoniales		8 440 300	8 440 300
040 - Opération d'ordre de transfert entre sections		23 000	23 000
021 - Virement de la section de fonctionnement		-142 000	-142 000

Les opérations d'ordre correspondent essentiellement à la reprise définitive dans le bilan de la Ville, des collections du Musée du Papier Peint.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité décide :

- d'approuver le Budget Supplémentaire 2022 telle que présenté, par chapitres pour la section de fonctionnement, par articles pour la section d'investissement,
- d'approuver l'état des amortissements complémentaires de l'exercice 2022, tel que détaillé dans le document 'Ville de Rixheim – Budget Supplémentaire 2022', relatif aux immobilisations acquises en 2022 et pour lesquelles s'applique le principe du prorata temporis,
- d'approuver l'état des contributions aux organismes de regroupement de l'exercice 2022, tel que détaillé dans le document 'Ville de Rixheim – Budget Supplémentaire 2022'.

Accusé de réception en préfecture 068-216802785-20221215-DCM-3-DE Date de télétransmission : 15/12/2022 Date de réception préfecture : 15/12/2022

Délibéré comme dessus

Pour extrait conforme RIXHEIM, le 15 décembre 2022

Le Maire,

Rachel BAECHTEL

Le Secrétaire de séance,

Philippe WOLFF

Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.